

## TARIFICATION 2022

### TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS (mercredis et vacances scolaires)

#### Tarifs journée

Les taux d'effort définis pour une journée d'Accueil de Loisirs sans repas sont les suivants :

Nombre d'enfants	Taux d'effort		Revenu mensuel inférieur ou égal à 1000 €		Revenu mensuel compris entre 1 001 € et 3 999 €		Revenu mensuel supérieur ou égal à 4 000 €	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
1	0,25 %	0,34 %	2,50 €	3,40 €	R x 0,25 %	R x 0,34 %	10 €	13,60 €
2	0,22 %	0,29 %	2,20 €	2,90 €	R x 0,22 %	R x 0,29 %	8,80 €	11,60 €
3	0,20 %	0,25 %	2,00 €	2,50 €	R x 0,20 %	R x 0,25 %	8 €	10 €
4 et plus	0,17 %	0,21 %	1,70 €	2,10 €	R x 0,17 %	R x 0,21 %	6,80 €	8,40 €

#### Tarifs ½ journée

Le tarif d'une demi-journée d'accueil de loisirs correspondra à **50 %** de votre prix de journée :

**Les revenus pris en compte sont les revenus correspondant au total des salaires et revenus assimilés avant tout abattement fiscal (10% ou frais réels).**

Le Pôle enfance, jeunesse, animation, est à votre disposition pour toute explication et toute simulation au 05 56 89 85 55 – 06 34 78 88 97

## TARIFS PÉRISCOLAIRES

#### Les tarifs de la restauration sont les suivants

- **2,46 €** pour les familles Canéjanaises ayant plus de 2 enfants à charge
- **2,72 €** pour les familles Canéjanaises ayant 1 ou 2 enfants à charge
- **3.21 €** pour les familles hors commune ayant plus de 2 enfants à charge
- **3.50 €** pour les familles hors commune ayant 1 ou 2 enfants à charge

#### Accueils périscolaires

##### Tarifs à 1/2 heure

Nombre d'enfants	Taux d'effort		Revenu mensuel inférieur ou égal à 1000 €		Revenu mensuel compris entre 1 001 € et 3 999 €		Revenu mensuel supérieur ou égal à 4 000 €	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
1	0,021 %	0,027 %	0,21 €	0,27 €	R x 0,021 %	R x 0,027 %	0,84 €	1,09 €
2	0,019 %	0,025 %	0,19 €	0,25 €	R x 0,019 %	R x 0,025 %	0,76 €	1,00 €
3	0,017 %	0,022 %	0,17 €	0,22 €	R x 0,017 %	R x 0,022 %	0,68 €	0,88 €
4 et plus	0,015 %	0,020 %	0,15 €	0,20 €	R x 0,015 %	R x 0,020 %	0,60 €	0,80 €

La première demi-heure du soir est majorée de 30 centimes pour tenir compte du goûter.